

MM. Staes, président du tribunal de commerce de Saint-Nicolas ;
 Schellekens, président du tribunal de commerce d'Alost ;
 Lamarche, président du tribunal de commerce de Liège ;
 Deliege-Requiere, ancien juge au tribunal de commerce de Liège ;
 Mullendorf, ancien juge au tribunal de commerce de Verviers ;
 Thémon, juge au tribunal de commerce de Namur ;
 Masset, ancien juge au tribunal de commerce de Namur ;
 Watrieq, greffier du tribunal de commerce de Mons ;
 Dejardin, greffier du tribunal de commerce de Courtrai ;
 Duvivier, avocat près la cour d'appel de Bruxelles, professeur à l'université de cette ville, ancien bâtonnier de l'ordre ;
 Eeman, avocat près la cour d'appel de Gand, ancien bâtonnier de l'ordre.
 Gilquin, avocat près la cour d'appel de Gand, ancien bâtonnier de l'ordre ;
 Fraey, avocat à Bruges, ancien bâtonnier de l'ordre ;
 Clochereux, avocat près la cour d'appel de Liège, ancien bâtonnier de l'ordre ;
 Giroul, avocat, juge suppléant au tribunal de première instance de Charleroi, ancien bâtonnier de l'ordre ;
 Lescarts, avocat à Mons ;
 Surmont, avoué près la cour d'appel de Gand ;
 Wyvekens, avoué près la cour d'appel de Bruxelles. (*Moniteur du 31 décembre 1880*)

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1879-1880.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi. Séance du 27 février 1880, p. 539-545.

Session de 1880-1881.

Documents parlementaires. — Amendements du gouvernement. Séance du 23 novembre 1880, p. 12-13. — Rapport. Séance du 7 décembre, p. 27-28.

442. — 30 DÉCEMBRE 1880. —

LOI contenant le budget des voies et moyens pour l'exercice 1881 (1). (*Monit. du 31 décembre 1880.*)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1880, en principal et centimes additionnels ordinaires au profit de l'Etat, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés, pendant l'année 1881, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Art. 2. D'après les dispositions qui précèdent, le budget des recettes de l'Etat, pour l'exercice 1881, est évalué à la somme de deux cent quatre-vingt-six millions trois cent soixante-huit mille six cent trente-neuf francs (fr. 286,568,639), et les recettes spéciales, provenant des ventes de biens domaniaux autorisées par les lois des 8 mai 1861, 4 juin 1866, 25 mars 1872 et 1^{er} juin 1874, à la somme d'un million six cent cinquante mille fr. (fr. 1,650,000).

Art. 3. La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1881.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances, M. CHARLES GRAUX.)

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séances des 14 décembre 1880, p. 171-184 ; 15 décembre, p. 184-195, et 16 décembre, p. 197-201. — Adoption. Séance du 16 décembre, p. 201.

SÉNAT.

Session de 1880-1881.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 27 décembre 1880, p. 2.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances des 28 et 29 décembre 1880, p. 30 et suivantes. — Adoption. Séance du 29 décembre.

Budget des voies et moyens pour l'exercice 1881.

Administrations.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des prévisions des recettes de l'Etat pour l'exercice 1881.	TOTAL.
	IMPOTS.		
	<i>Foncier.</i>	22,276,000	
	<i>Personnel.</i>		
	Principal.	13,839,130	
	15 centimes additionnels	2,075,870	15,950,000
	Frais d'expertise	35,000	
	<i>Patentes.</i>		
	Principal.	4,875,000	
	20 centimes additionnels	975,000	5,850,000
	<i>Redevances sur les mines.</i>		
	Principal	320,000	
	25 centimes additionnels	80,000	400,000
	<i>Douanes.</i>		
Contributions directes, douanes et accises.	Droits d'entrée. (1)	20,300,000	20,300,000
	<i>Accises.</i>		
	Vins étrangers (2)	2,750,000	
	Eaux-de-vie indigènes (3)	17,355,000	
	Bières (4)	9,560,000	
	Vinaigres (5)	13,000	32,718,000
	Sucres de canne et de betterave (6)	2,860,000	
	Glucoses et autres sucres non cristallisables.	150,000	
	Tabac	250,000	155,007,000
	<i>Recettes diverses.</i>		
	Frais d'essai des matières d'or et d'argent	18,000	
	Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droits de magasin des entre- pôts de l'Etat, rétributions du chef de extraits du cadastre, taxes pour travaux ex- traordinaires de chargement et de déchar- gement de navires, etc.	250,000	
	<i>Droits, additionnels et amendes.</i>		
	Enregistrement (principal et 30 cent. addit.).	23,500,000	
	Greffes. (id. 30 id.)	430,000	
	Hypothèques (id. 25 id.)	4,000,000	
	Successions. (id. 30 id.)	17,100,000	
	Droit de mutation en ligne directe (principal et 30 centimes additionnels)	2,900,000	
Enregistrement et domaines.	Droit dû par les époux survivants (principal et 30 centimes additionnels).	530,000	54,645,000
	Timbre.	5,320,000	
	Naturalisations.	5,000	
	Amendes en matière d'impôts	460,000	
	Id. décondamnations en matières diverses.	580,000	

(1) Déduction faite de 75 p. c. de la recette probable sur les cafés, soit 2,250,000 fr.; de 35 p. c. du produit des droits d'entrée sur les bières et vinaigres venant de l'étranger, soit 175,000 fr.; de 35 p. c. du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 385,000 fr., et de 35 p. c. du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, soit 700,000 francs; ensemble une somme de 3,810,000 fr. attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.

(2) Déduction faite de 35 p. c. du produit probable, soit 1,470,000 francs.

(3)	Id.	Id.	9,515,000	—
(4)	Id.	Id.	5,040,000	—
(5)	Id.	Id.	7,000	—
(6)	Id.	Id.	1,540,000	—

Administrations.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des prévisions des recettes de l'Etat pour l'exercice 1880.		TOTAL.
	PÉAGES.			
<i>Enregistrement et domaines. (Suite.)</i>	<i>Domaines.</i>			
	Rivières et canaux	1,700,000	1,700,000	
	Chemin de fer.	107,408,000	109,608,000	
	Télégraphes électriques.	2,500,000		
	<i>Postes.</i>			
<i>Travaux.</i>	Taxes des correspondances en général	6,567,880		
	Taxes sur les articles d'argent	224,200		
	Taxes sur les abonnements	64,900	7,243,420	
	Taxes sur les boîtes pour retrait des lettres	9,440	(1)	
	Taxes sur les effets de commerce	377,000		119,351,420
<i>Marine . . .</i>	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	"	800,000	
	CAPITAUX ET REVENUS.			
	Domaines (valeurs capitales)	550,000		
	Forêts	800,000		
<i>Enregistrement et domaines.</i>	Dépandances des chemins de fer	170,000		
	Etablissements et services régis par l'Etat	145,000	2,795,000	
	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	380,000		
	Revenus des domaines	750,000		
<i>Trav. publics.</i>	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes.	"	160,000	
<i>Prisons.</i>	Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets).	"	93,000	
	Produits de l'emploi des fonds de cautionne- ments et de consignations.	2,500,000		10,370,000
	Produits des actes des commissariats mari- times.	100,000		
	Produits des droits de chancellerie	7,000		
	Produits des droits de pilotage.	1,800,000		
	Produits des droits de fanal.	625,000		
	Produits de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868)	50,000		
<i>Trésorerie générale, etc.</i>	Produits des écoles de réforme.	190,000		
	Part réservée à l'Etat, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,200,000	7,322,000	
	Produit du placement des fonds disponibles du trésor	800,000		
	Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4. — Loi du 20 mai 1872.)	250,000		

(1) Le produit brut des postes est évalué à 42,015,000 francs, comprenant une recette de 577,000 francs du chef des taxes d'encaissement des effets de commerce. Ce dernier produit appartient intégralement à l'Etat. La part de 41 p. c., dévolue au fonds communal, s'établit donc sur 11,638,000 francs et s'élève ainsi à 4,774,580 francs.

Administrations.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des prévisions des recettes de l'Etat pour l'exercice 1880.		TOTAL.
	REMBOURSEMENTS.			
Contributions directes, etc.	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	325,000		
	Remboursement, par les communes, des cen- times additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	75,000	400,000	
Enregistrement et domaines.	Reliquats des comptes arrêtés par la cour des comptes. — Déficit des comptables.	18,000		
	Recouvrements d'avances faites par les divers départements	450,000	468,000	3,640,219
Prisons.	Recouvrements d'avances faites par le ministè- re de la justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	255,000		
	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier.	21,500	276,300	
Trésorerie générale, etc.	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contri- butions directes	25,000		
	Recettes diverses et accidentelles.	1,149,800		
	Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées	34,399		
	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de com- merce	1,560		
	Prélèvement sur les fonds de la masse d'ha- billement de la douane, à titre de rembourse- ment d'avances.	9,000		
	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habil- lement du département des travaux publics, à titre de remboursement de frais d'adminis- tration	6,000	2,495,919	
	Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'a- vances	1,000		
	Recette du chef d'ordonnances prescrites	15,000		
	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la trésorerie.	175,000		
	Quotes-parts d'annuités dues au trésor en exé- cution de l'article 37 de la convention des 1 ^{er} et 26 juin 1877	739,360		
	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs com- munaux. (Loi du 16 mai 1876).	340,000		
	Ressources spéciales ou extraordinaires.			
	Total fr.			
	1 ^o Produit d'aliénations extraordinaires d'im- meubles	50,000		280,568,639
	2 ^o Prix de vente des terrains à bâtir de l'école vétérinaire de l'Etat à Cureghem	100,000		
3 ^o Prix de vente des immeubles devenus dispo- nibles par suite de la suppression de places fortes.	1,500,000		1,650,000	

*Annexe au budget des voies et moyens pour l'exercice 1881.*RELEVÉ DES RESSOURCES EXTRAORDINAIRES RÉALISÉES ET RÉALISABLES RESTANT DISPONIBLES
AU 31 OCTOBRE 1880.

NATURE DES RESSOURCES.	SOMMES	
	partielles.	totales.
Ressources disponibles au 31 décembre 1879 fr.	226,702,816 72	226,702,816 72
Ressources nouvelles de l'année, réalisées ou à réaliser :		
Loi du 26 avril 1880	4,000 000 »	
— 27 id. —	4,500,000 »	
— 23 mai —	26,500,000 »	
— 25 id. —	900,000 »	
1 ^o Emprunts autorisés. — 25 août —	197,000 »	67,496,587 05
— 25 id. —	964,421 62	
— 23 id. —	572,800 »	
— 26 id. —	25 398,500 »	
— 27 id. —	4,663,865 43	
2 ^o Annuités dues par les provinces et les communes pour constructions de maisons d'école. (Loi du 27 août 1880)	2,500,000 »	2,500,000 »
3 ^o Prélèvements sur les traitements des instituteurs en remboursement des avances faites en vertu de la loi du 25 août 1880	500,000 »	500,000 »
4 ^o Produits de la frappe de monnaies divisionnaires d'argent. (Loi du 15 mai 1880.)	1,000 000 »	1,000,000 »
5 ^o Fonds d'amortissement de la dette à 4 p. e., attribués au trésor en 1880.	2,238,700 45	2,238,700 45
Total . . fr.		300,238,104 22

443. — 30 DÉCEMBRE 1880. —
LOI contenant le budget des dotations
pour l'exercice 1881 (1). (Monit. du
31 décembre 1880.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté
et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget des dota-

tions est fixé, pour l'exercice 1881, à la
somme de cinq millions quatre-vingt-sept
mille quatre cent septante-cinq francs
(fr. 5,087,475), conformément au tableau
ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des
finances, M. CHARLES GRAUX.)

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1879-1880.

Documents parlementaires. — Note préliminaire
et texte du projet de loi. Séance du 27 février
1880, p. 546.

Session de 1880-1881.

Documents parlementaires. — Rapports. Séances
des 21 et 23 décembre 1880, p. 33-36 et 40.

Annales parlementaires. — Discussion et adop-
tion. Séance du 24 décembre 1880, p. 269.

SÉNAT.

Session de 1880-1881.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance
du 27 décembre 1880, p. 1.

Annales parlementaires. — Discussion et adop-
tion. Séance du 28 décembre 1880.